

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 03 mars 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, Mme Hélène MOREAU et M. Jean-Luc TALLEC, conseillers municipaux ;

Était absent et excusé : M. Sébastien KOSLOFF

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 14
Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

N° 20260310 – 02 – OBJET : RÉALISATION DE TRAVAUX DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE + DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'INSTALLATION DE 3 POINTS D'EAU INCENDIE.

Le Maire expose au conseil municipal l'obligation pour la commune de se mettre en conformité en matière de défense incendie. Le schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie a été élaboré avec le SDIS et la SAUR le 24 mars 2022. Le recensement des besoins sur l'ensemble de la commune s'élève à 110 Points d'Eau Incendie dont 33 poteaux incendie, 11 points d'eau naturels, 66 bâches incendie. Compte tenu du coût important, la commune s'engage à réaliser cette mise en conformité progressivement. Pour cela elle effectuera une phase de travaux en installant 3 Points d'Eau Incendie type poteau dans le bourg.

L'implantation se fera comme suit :

- 1 : Rue Alphonse Allais, à proximité de nos ERP (futur bâtiment à usage scolaire et associatif, complexe sportif, gymnase et écoles) ;
- 2 : Sur l'Axe sud de la RD54, au niveau du puits communal ;
- 3 : En remplacement du poteau actuel dans le centre bourg, Impasse des Rouges Gorges, actuellement non conforme au débit requis ;

Les travaux envisagés s'inscrivent dans le plan de mise aux normes progressive de la commune en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le coût prévisionnel du projet pour cette opération est estimé à : 11 005€ HT soit 13 206€ TTC.

Le plan de financement de cette opération de la DECI est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Objets	Montant HT	%
DEVIS	11 005 €	ETAT – FONDS VERT	8 804 €	80 %
		AUTOFINANCEMENT (FOND PROPRE)	2 201 €	20 %
TOTAL	11 005 €	TOTAL	11 005 €	100%

Le Maire propose donc de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour le projet suivant : réalisation d'une opération avec l'installation de 3 Points d'Eau Incendie.

La priorisation de l'installation de ces 3 Points d'Eau Incendie, s'inscrit dans une campagne de travaux parallèle (aménagement du centre bourg).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de cette opération pour un montant prévisionnel de 11 005 € HT ;
- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2026 et les inscrire au budget en section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour l'opération susvisée.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 13 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

The image shows two handwritten signatures in blue ink, corresponding to the secretaries of the meeting mentioned in the text above.